

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

125^e ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Journée mondiale 1989 de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Afin de marquer la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai 1989, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été invitées à demander à leurs gouvernements d'accomplir un Geste Humanitaire particulier afin de protéger la vie et d'alléger la souffrance, et par là même de témoigner leur attachement aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (voir Revue internationale de la Croix-Rouge, n° 776, mars-avril 1989, p. 160).

A ce propos, la Revue publie ci-après le texte du message conjoint de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge.

En outre, le 8 mai, M. Cornelio Sommaruga et M. Mario Villarroel, respectivement présidents du CICR et de la Ligue, ont eu l'occasion, au cours d'une conférence de presse, de réitérer cet appel aux gouvernements et de souligner la signification de cette Journée mondiale. Nous publions également ci-après le texte de référence sur le Geste Humanitaire.

Au 19 mai 1989, 56 pays s'étaient engagés à accomplir des gestes humanitaires, lesquels sont consignés dans un Livre d'or ouvert à la signature des représentants des Etats jusqu'au 22 août 1989, date du 125^e anniversaire de la signature de la Première Convention de Genève. La Revue traitera dans un de ses prochains numéros des résultats de ces appels et de la nature des divers gestes humanitaires accomplis.